

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> avril à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	FURGAUT Antoine	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>POUR</b>	GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MERLE Yannick	<b>POUR</b>
COLLOT Didier	<b>POUR</b>	LABOURET Alexis	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DABOUSSI Margot	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	<b>POUR</b>	MARQUILLIE Catherine	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(S)**: Catherine PINEL

**ABSENT(E)(S)**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yannick MERLE

**2026-23 Participation financière de la commune à la confection du costume traditionnel de la demoiselle d'honneur représentant Augignac à la Félibrée 2026**

Dans le cadre de la Félibrée 2026 qui se déroulera à Abjat sur Bandiat au mois de juillet 2026, la commune d'Augignac va être mise à l'honneur à travers la présence de la Reine de la Félibrée et de sa demoiselle d'honneur, ambassadrices du territoire et de la culture occitane.

La reine et sa demoiselle d'honneur porteront le costume traditionnel, élément central de cette représentation.

Toutefois, afin de garantir l'harmonie des costumes lors des temps forts (défilé, cérémonies, représentations), la commune d'Augignac est sollicitée pour la prise en charge totale ou partielle du costume de la demoiselle d'honneur, ou, le cas échéant, une participation financière dédiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'allouer à la demoiselle d'honneur représentant la commune d'Augignac à la Félibrée 2026 une participation financière de 60 € pour l'achat du tissu qui servira à la confection de son costume traditionnel.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Copie conforme en Mairie,  
le 07 avril 2026  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Préfecture**

024-212400162-20260401-2026\_23-DE  
 Recu le 08/04/2026  
 Publiée le 08/04/2026